

Lettre ouverte à la ministre : Trop, c'est trop!



Ivry-sur-Seine le 18 novembre 2020

Madame la Ministre,

Trop c'est trop ! Non, votre porte n'est pas ouverte comme vous le dites, vous nous l'avez claquée au nez ! Vous avez réussi à nous mettre dans un état de colère froide, nous, Sup 'Recherche-UNSA, un syndicat réformiste et négociateur.

Le monde universitaire est en plein désarroi durant cette crise de la Covid-19 où nous, enseignants-chercheurs, subissons ordres et contrordres tous les jours. Nous devons organiser des cours et des examens en distanciel bien souvent par nos propres moyens, car nos universités sont débordées. Débordées en raison d'un manque de financement chronique, en raison d'un afflux toujours plus important d'étudiants, nous sommes arrivés à un point de rupture.

Alors que nous essayons de maintenir la barque à flot, en colmatant les brèches avec nos petites mains, alors que nous devons accompagner nos étudiants en situation de souffrance en ces temps troublés, vous avez décidé de lancer une expérimentation (qui comme les autres devrait perdurer sans

jamais être évaluée) sur le recrutement des enseignants-chercheurs !

Concernant, l'atteinte au monopole de qualification du CNU, ce sont des dispositions absurdes qui vont conduire inéluctablement à une ambiance délétère opposant qualification nationale, délivrée par le CNU, et évaluations locales. Cela engendrera des conflits, des ruptures d'égalité dans les recrutements multipliant les recours devant les tribunaux.

Concernant la tentative d'estocade infligée aux libertés académiques, un amendement à la rédaction fantaisiste a dû être réécrit mais il ne fait que paraphraser les textes existants. **Au contraire, nous avons besoin que notre liberté académique soit défendue dans un monde où les universitaires subissent de plus en plus de procédures-bâillons.**

Enfin, concernant les dispositions de pénalisation sur le blocage des universités, **nous ne voulons pas tomber dans le piège médiatique que vous avez tissé.** Il faut être clair et nous l'avons toujours été sur ce point, on n'a jamais eu le droit de bloquer l'accès d'une université ou d'en occuper les locaux. Nous avons toujours été opposés aux obstructions à la liberté d'expression (*SUP'R INFO* n°84) en dénonçant le climat d'intolérance quand des activistes veulent l'imposer à l'Université. Cependant, le droit actuel est suffisant ! En cas de menace à l'ordre public sur un campus, le Président de l'université a le pouvoir de fermer préventivement les établissements, de faire appel aux forces de l'ordre en en faisant la demande au préfet... Ils ont donc les moyens d'agir (Article 712 du code de l'éducation) et même de faire un recours en urgence devant le tribunal administratif en cas de refus du préfet.

Madame la Ministre, trop c'est trop, vous mettez de l'huile sur le feu alors que le monde universitaire a besoin de soutien et de reconnaissance ! Voilà une drôle de façon de « remercier », pour reprendre votre expression, ceux

qui ont « *donné de leur temps et de leur énergie pour contribuer à faire vivre et évoluer ce texte* ».

Ouvrez donc la porte à un dialogue social apaisé, en retirant votre soutien à ces amendements et en faisant en sorte qu'ils soient retirés de la loi ! Alors, Sup'Recherche-UNSA reprendra les négociations et les discussions comme nous l'avons toujours fait.

Pour le Secrétariat National Sup'Recherche – UNSA

Jean-Pascal Simon, Secrétaire Général.